

725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois

**725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois
- Propositions financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/123

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département œuvre au quotidien pour la mobilité des Bas-Rhinois, dans son champ de compétences élargi, pour favoriser les mobilités alternatives et prendre en considération les besoins de mobilité de publics spécifiques (covoiturage, bacs rhénans, 3 400 km de routes, 1 000 km de pistes cyclables, partenariat avec l'association Mobilex, lignes de bus touristiques, ligne de bus Lahr-Erstein, accessibilité de Strasbourg, transport des élèves en situation de handicap notamment).

La Collectivité apporte également son soutien aux grands projets structurants d'aménagement du territoire, tels que le développement de la desserte aérienne de Strasbourg ou les plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg. Elle participe ainsi à l'attractivité et au développement harmonieux du territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2019 au titre du soutien à la mobilité des Bas-Rhinois.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	280 000.00	280 000.00
D	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	50 000.00	150 000.00
D	72525	F	Actions de sensibilisation à la sécurité routière	35 000.00	35 000.00
D	72540	I	Port autonome et voies navigables	240 000.00	412 606.66
D	72550	F	Aéroport d'Entzheim	1 013 000.00	1 146 667.00
			TOTAL	1 618 000.00	2 024 273.66

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	5 000.00	5 000.00
			TOTAL	5 000.00	5 000.00

72520 – Actions transversales dans le domaine des transports

Les crédits proposés au BP 2019 se composent de 150 000 euros en investissement et de 280 000 euros en fonctionnement.

Ces actions transversales sont orientées vers deux politiques volontaristes distinctes mises en œuvre par la Collectivité, étant précisé que le Département accompagne par ailleurs les mobilités liées à l'insertion sociale et professionnelle (axe 310) et organise le transport des élèves en situation de handicap, compétence qu'il a conservée (axe 240).

La première action concerne la promotion du covoiturage, et plus particulièrement le financement de la gestion du site de covoiturage 67-68, réalisé sous forme de groupement de commande avec le Département du Haut-Rhin, en application de la délibération n° CP/2014/172 du 3 mars 2014. Le Département du Bas-Rhin assure le préfinancement de l'ensemble des dépenses évaluées à 10 000 euros par an et le Département du Haut-Rhin reverse 50% du coût de fonctionnement.

Dans ce cadre, une enveloppe de 10 000 euros est proposée pour l'hébergement et la maintenance du site *covoiturage67-68.fr*, ainsi que 5 000 euros de recettes au titre du remboursement de la part préfinancée du Département du Haut-Rhin.

Si la pratique du covoiturage tend à se banaliser et entre dans une phase de reconnaissance d'un transport à part entière, des efforts sont encore à produire, en particulier sur les déplacements domicile – travail pour lesquels ce mode demeure marginal. Ainsi une autre enveloppe de 30 000 euros pour l'ensemble des actions de promotion liées à cette mission, notamment auprès des entreprises et sur la signalétique, est proposée pour 2019.

En investissement, 50 000 euros sont proposés pour l'aménagement de parkings de covoiturage et pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation afin labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants, en application du schéma directeur des aires de covoiturage approuvé par délibération n° CG/2013/5 du 24 juin 2013.

Dans le cadre des réflexions sur l'évolution de l'offre de services du Haut-Koenigsbourg, l'accessibilité du massif dans sa globalité est questionnée. Le fonctionnement actuel de la desserte par navette touristique n'est pas compatible avec l'augmentation des flux de circulation.

Il est proposé de lancer une étude globale d'accessibilité, dont le coût est estimé à 100 000 euros. Cette étude entre dans le partenariat, approuvé par délibération n° CD/2018/025 du 25 juin 2018 et conclu le 31 octobre 2018, avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations). La Banque des Territoires sera associée aux études et financera une partie de celle-ci. Cette étude permettra de définir le scénario à privilégier en tenant compte :

- de l'analyse des flux origines / destinations ;
- de l'évolution de l'offre culturelle ;
- des projets de réorganisation de la voirie et des itinéraires d'accès en provenance de Sélestat, Colmar, Strasbourg.

Le Département du Bas-Rhin intervient également en soutien aux automobilistes bas-rhinois empruntant régulièrement l'autoroute A4 exploitée par la SANEF (délibération n° CP/2016/247 du 6 juin 2016). En effet, l'aide financière incitative mise en place répond à un double enjeu d'équité territoriale :

- seule l'autoroute A4 est actuellement concédée et à péage dans le Bas-Rhin ;
- le désenclavement de l'Alsace Bossue, dont la desserte en transports collectifs est limitée (habitat diffus, voie ferrée unique).

A cela s'ajoute une forte activité de petites entreprises et d'artisans sur le secteur, pénalisés par leurs coûts de transport sur les chantiers autour de l'agglomération strasbourgeoise.

L'aide financière apportée par le Département et la SANEF permet de diminuer de 50 % le coût de l'abonnement (respectivement à hauteur de 20 et 30 %) pour les personnes domiciliées dans le Bas-Rhin ou qui y sont salariées, et peut s'appliquer aux particuliers comme aux artisans et TPE (pas aux flottes d'entreprises). Pour l'année 2019, 240 000 euros sont proposés en dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif.

72525 – Actions de sensibilisation à la sécurité routière

En appui de ses politiques éducatives et de sécurité routière, le Département a engagé un certain nombre de partenariats dans le domaine associatif permettant de mieux répondre aux enjeux liés à ces politiques.

Ainsi, les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées par le Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67), Vélo-Emploi et le Comité Départemental de la Prévention Routière, permettent de faire évoluer les comportements, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Les associations CADR 67 et Vélo-Emploi assurent des interventions dans les collèges en direction des jeunes cyclistes, notamment via l'opération « vélo-sécurité » portant sur des contrôles techniques de vélos et de la sensibilisation à la sécurité routière à vélo. Plus précisément, ces opérations consistent à effectuer le contrôle technique des vélos des collégiens, la vérification des cycles étant complétée par de petites opérations urgentes effectuées le cas échéant par les techniciens de l'association.

Ces actions, qui permettent chaque année d'intervenir dans une quarantaine de collèges et de contrôler plus de 3 500 vélos, sont unanimement appréciées des chefs d'établissements, des élèves et de leurs parents.

Il est proposé que l'ensemble de ces partenariats associatifs soit poursuivi en 2019, avec une inscription budgétaire de 35 000 euros, sur la base de conventions annuelles qu'il sera proposé le moment venu à la Commission Permanente de décider de renouveler.

72540 – Port Autonome de Strasbourg et voies navigables

En raison de l'intérêt des modes de transports alternatifs sur le plan du développement durable et des problèmes de congestion routière en particulier aux abords de l'agglomération strasbourgeoise, un des axes forts de la politique des transports de la collectivité départementale consiste depuis de nombreuses années à encourager le développement du transport combiné associant le mode routier aux autres modes.

Le contrat de plan Etat Région 2015-2020 prévoit ainsi un ensemble de projets sous l'angle de la mobilité multimodale, dont en particulier le soutien à l'activité du Port Autonome de Strasbourg, au travers de ses deux sites principaux, Strasbourg et Lauterbourg.

Une inscription de 412 606,66 euros est proposée pour l'année 2019 : les subventions d'investissement seront affectées en cours d'année en fonction des crédits disponibles et de l'avancée réelle des opérations subventionnables :

- construction d'un portique à conteneurs au terminal de Lauterbourg (opération achevée ; paiement du solde de la subvention) ;
- amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Port de Strasbourg pour des trains longs (700 -750 m) et électrifiés ;
- augmentation de la capacité des terminaux à conteneur du Port de Strasbourg ;
- lancement d'une étude sur l'accès fluvial de la plateforme multimodale du Port de Strasbourg.

72550 – Aéroport de Strasbourg-Entzheim

Véritable exception sur le territoire français, l'aéroport de Strasbourg-Entzheim est confronté à une concurrence strictement allemande et suisse (pas de concurrence avec les autres aéroports français), concurrence qui peut apparaître comme déloyale du fait de régimes fiscaux très favorables dont bénéficient ces aéroports.

La pression concurrentielle de ces aéroports voisins (Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse situés à 50 ou 100 km) sur celui de Strasbourg est extrême. Les bases des compagnies low cost qui y sont implantées profitent de ces taxes réduites pour se développer au détriment de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Pour soutenir l'aéroport, les collectivités locales ont mis en œuvre en 2012, dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, un dispositif unique et original de financement de la baisse de la taxe d'aéroport, couplé avec le soutien aux lignes régulières européennes en obligations de service public (OSP : Amsterdam, Madrid, Prague).

Sans ce dispositif, les écarts de régime fiscal seraient encore plus défavorables à l'aéroport de Strasbourg. Ce dispositif, reconduit dans le nouveau contrat triennal 2018-2020 (avec la destination de Munich préférée à celle de Prague, au titre des OSP), a fait ses preuves mais il est insuffisant et fragile dans le temps.

Pénalisé par le régime fiscal favorable et dérogatoire de ses concurrents, l'aéroport de Strasbourg est entravé dans son développement. L'accessibilité internationale de la capitale européenne se trouve fortement menacée. Il est vital pour l'aéroport de Strasbourg de se voir doter de conditions concurrentielles équivalentes à celles de ses concurrents suisses et allemands.

Ce régime ne peut être garanti que par la loi, en exonérant l'aéroport de certaines taxes inexistantes chez ses concurrents (taxe de solidarité, d'aviation civile, d'aéroport). Cette démarche se justifie clairement par le particularisme de l'aéroport de Strasbourg, accès nécessaire de la capitale européenne, et l'accueil de nombreux vols diplomatiques.

Les exécutifs des collectivités ont exprimé au plus haut niveau de l'Etat la nécessité d'une fiscalité aéronautique dérogatoire liée à l'accueil de vols diplomatiques et de personnalités internationales. Les arbitrages du Premier Ministre sont attendus prochainement.

L'aéroport développe par ailleurs ses activités connexes (valorisation du domaine) pour diversifier ses activités et accueillir plus de 1,5 millions de passagers à l'horizon 2020. Dans ce cadre, la réserve foncière de près de 80 ha détenue par la société aéroportuaire constitue un levier que l'aéroport souhaite valoriser au service de son développement et plus largement au bénéfice du territoire (développement de l'aviation d'affaires, extension de la zone de fret notamment).

L'inscription d'un crédit de 1 146 667 euros est proposée au budget primitif de 2019 pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la plate-forme strasbourgeoise et développer la desserte aérienne de la métropole. La contribution financière du Département trouve son fondement en partie dans le contrat triennal 2016-2018 (versement du solde) et dans le nouveau contrat triennal 2018-2020 conclu en avril 2018.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre du soutien à la mobilité des Bas-Rhinois s'élève ainsi à 2 024 273,66 euros au titre du présent rapport, qui s'ajoutent à ceux qu'il est proposé d'inscrire au titre des mobilités liées à l'insertion sociale et professionnelle (420 000 euros de propositions d'inscriptions sur l'axe 310) et au titre du transport des élèves en situation de handicap (3 360 000 euros de propositions d'inscriptions sur l'axe 240).

La commission des dynamiques territoriales, réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires précisées dans le présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe 725 – Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY